

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Mise à jour en mars 2023

Unité d'aménagement 024-71

Cette unité d'aménagement résulte de la fusion de la 024-51 et d'une partie de la 024-52 réalisée le 1^{er} avril 2018. Une modification à la limite territoriale des forêts attribuables a conduit à l'ajout d'un territoire au nord de l'unité d'aménagement appelé « Montagnes Blanches ».

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Les résultats préliminaires ont été présentés au printemps 2021. Ce document vise à mettre en lumière les informations spécifiques justifiant la décision du Forestier en chef pour la détermination des possibilités forestières applicables à la période 2023-2028.

Informations et analyses justifiant la décision du Forestier en chef

La décision du Forestier en chef repose sur l'élément suivant :

- ▶ Le rapport du calcul des possibilités forestières 2023-2028 de l'unité d'aménagement 024-71

Modification de mars 2023

Modification	Effet sur les possibilités forestières
Protection de 9 070 hectares pour l'aire protégée « Rivière Péribonka »	- 17 200 m ³ /an

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie 2023-2028	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	2 508 230	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	559 580	22%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	106 170	4%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	476 190	19%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	1 366 290	54%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	16 310	15 090
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	16 310	15 090
Éclaircie commerciale	0	20
Coupe progressive régulière	0	1 120
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	650	0
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	0	0
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	650	1 140
Total des activités de récolte	16 960	16 230
% des coupes totales / récolte	96%	93%
% des coupes partielles / récolte	4%	7%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	-	-
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	680	1 070
Plantation de base (1 600 plants/ha)	1 890	2 030
Regarni	4 400	180
% des plantations dans les coupes totales	16%	21%
Total des travaux de reboisement	6 970	3 280
Nettoisement	2 340	1 020
Éclaircie précommerciale	340	-
Dégagement de la régénération naturelle	690	-
Dégagement de plantation	1 120	1 540
Élagage	-	-
Total des travaux d'éducation	4 490	2 560
Scarifiage partiel	1 340	210
Scarifiage en plein	2 570	3 230
Total de la préparation de terrain	3 910	3 440
Total des travaux sans récolte	15 370	9 280

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 12 686 600 \$ par année, suite au transfert d'un montant de 700 000 \$ provenant de l'UA 027-51. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **12 686 600 \$**, soit 100 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces nouvelles informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire aux conditions suivantes :

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 307 200	0	0	400	49 200	172 100	10 100	3 600	0	1 542 600
2023-2028	1 525 000	0	0	500	60 800	142 300	500	3 100	300	1 732 500
Δ	17%	-	-	25%	24%	-17%	-95%	-14%	-	12%

Recommandation du Forestier en chef

Subdivision territoriale des possibilités forestières

Suite à la modification de la limite territoriale des forêts attribuables, un secteur a été ajouté à l'extrémité nord de l'unité d'aménagement. Il est appelé « Montagnes Blanches » et contribue pour 159 500 m³ par année aux possibilités forestières. Actuellement, aucune infrastructure ne permet l'aménagement forestier dans ce secteur.

Le Forestier en chef recommande au ministre que les possibilités forestières associées à ce territoire ne doivent pas être transférées ou récoltées dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	1 500 700	0	0	400	63 500	137 000	500	3 000	300	1 705 400
Montagnes Blanches	156 300	0	0	0	400	2 800	0	0	0	159 500

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Un rapport détaillé sur le calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 est disponible sur le site Internet du Forestier en chef pour cette unité d'aménagement. À noter que ce rapport n'est pas modifié suite à cette mise à jour.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 24 mars 2023